

AR Prefecture

006-210601233-20231005-23-DE
Reçu le 10/10/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES
--
ARRONDISSEMENT DE GRASSE
--
CANTON DE
CAGNES-SUR-MER-2

SÉANCE du : jeudi 05 octobre 2023

Présidence de Monsieur Joseph SEGURA,
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Convocation :

Date d'envoi : 29 septembre 2023
Date d'affichage : 29 septembre 2023

Délibération :

Télétransmis en Préfecture des AM le : 10 OCT 2023
Affichée en mairie le : 10 OCT 2023
Notification(s) éventuelle(s) le : 10 OCT 2023

**OBJET : AUTORISATION DONNÉE A
MONSIEUR ET MADAME MAURO MACRI
POUR LE DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION
PRÉALABLE POUR L'INSTALLATION D'UNE
CLIMATISATION AU 97 AVENUE PIERRE
ZILLER A SAINT-LAURENT-DU-VAR,
LOGEMENT COMMUNAL**

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX				
exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	27	32	5	3

Pôle / Service : Direction Juridique et foncière
Délibération N° : DCM20231005_23

Rapporteur : Monsieur BERETTONI
Secrétaire de séance : Monsieur PALAYER

Le jeudi 05 octobre 2023 à 17H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Monsieur Joseph **SEGURA**, Monsieur Thomas **BERETTONI**, Madame Brigitte **LIZEE JUAN**, Madame Danielle **HEBERT**, Monsieur Gilles **ALLARI**, Monsieur Jean-Pierre **BERNARD**, Madame Mary-Claude **BAUZIT**, Monsieur Marcel **VAÏANI**, Madame Marie-Paule **GALEA**, Monsieur Eric **BONFILS**, Madame Andrée **NAVARRO-GUILLOT**, Monsieur Bernard **GIRARDOT**, Madame Juliette **BARALE**, Monsieur Jean-Pierre **PAUSELLI**, Monsieur Michel **ELBAZ**, Madame Pierrette **CHARLIER**, Madame Florence **ESPANOL**, Monsieur Christian **RADIGALES**, Monsieur Yoann **SUAU**, Monsieur Ludovic **GALLUCCIO**, Madame Laurie **MORETTO ALLEGRET**, Madame Priscilla **HALIOUA**, Monsieur Raphaël **PALAYER**, Monsieur Patrick **VILLARDRY**, Monsieur Franck **ESPINOSA**, Madame Astrid **RAMELLA-VICENTE**, Madame Sandrine **BELOT**

Excusés avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame FRANQUELIN à Monsieur ALLARI
Madame NESONSON à Madame ESPANOL
Madame GUERRIER BUISINE à Madame BAUZIT
Madame DEY à Monsieur GALLUCCIO
Madame CORVEST à Madame BELOT

Absents :

Monsieur DOMINICI, Monsieur ORSATTI, Monsieur MOSCHETTI

OBJET : AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR ET MADAME MAURO MACRI POUR LE DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR L'INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION AU 97 AVENUE PIERRE ZILLER A SAINT-LAURENT-DU-VAR, LOGEMENT COMMUNAL

Mes chers collègues,

La Commune de Saint-Laurent-du-Var est propriétaire d'un appartement communal de type T4, d'une superficie habitable de 93,10 m², situé dans l'enceinte du groupe scolaire René Cassin, sis 97 avenue Pierre Ziller à SAINT-LAURENT-DU-VAR et cadastré section AR n°28-208 et 209. Cet appartement est situé au 1er étage d'un bâtiment comprenant deux appartements.

Par convention du 04 août 2015, la Commune a mis à disposition de Monsieur et Madame Mauro MACRI ledit appartement pour une durée de 3 ans à compter du 07 août 2015, renouvelable par tacite reconduction pour une durée totale n'excédant pas 12 ans.

Par mail du 31 mars 2023, Monsieur et Madame Mauro MACRI ont sollicité l'autorisation d'installer une climatisation dans l'appartement communal qu'ils occupent.

Il est précisé que ce type de travaux est soumis à l'obtention d'une autorisation d'urbanisme.

Conformément à l'article R.423-1 du Code de l'Urbanisme « les demandes de permis de construire, d'aménager ou de démolir et les déclarations préalables sont adressées par pli recommandé avec demande d'avis de réception ou déposées à la mairie de la Commune dans laquelle les travaux sont envisagés :

a) soit par le ou les propriétaires du ou des terrain, leur mandataire ou par une ou plusieurs personnes attestant être autorisées par eux à exécuter les travaux [...] ».

Dès lors, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur et Madame Mauro MACRI à déposer une déclaration préalable sur la propriété communale cadastrée section AR n°28-208 et 209 afin de leur permettre d'installer une climatisation dans l'appartement communal qu'ils occupent.

Ce projet de délibération a été examiné lors de la Commission Municipale aménagement, urbanisme, habitat et foncier qui s'est tenue le 25 septembre 2023,

Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

AUTORISER Monsieur et Madame Mauro MACRI à déposer une déclaration préalable auprès des services compétents pour l'installation d'une climatisation dans l'appartement communal qu'ils occupent, situé 97 avenue Pierre Ziller à SAINT-LAURENT-DU-VAR et cadastré section AR n°28-208 et 209.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur et Madame Mauro MACRI à déposer une déclaration préalable auprès des services compétents pour l'installation d'une climatisation dans l'appartement communal qu'ils occupent, situé 97 avenue Pierre Ziller à SAINT-LAURENT-DU-VAR et cadastré section AR n°28-208 et 209.

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

006-210601233-20231005-23-DE

Reçu le 10/10/2023

**OBJET : AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR ET MADAME MAURO MACRI POUR LE DÉPÔT
D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR L'INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION AU 97 AVENUE
PIERRE ZILLER A SAINT-LAURENT-DU-VAR, LOGEMENT COMMUNAL**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Joseph SEGURA

